

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Délibération sur le vote
des taux de
contributions directes
pour l'année 2025

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suuffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints), Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Les communes doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Monsieur le Maire rappelle les taux de contributions directes pour l'année 2024. Il propose de les reconduire pour l'année 2025.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

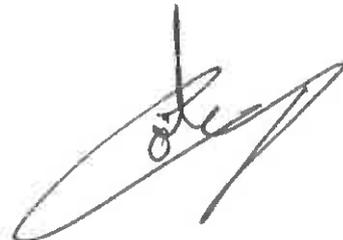
♦ **APPROUVE** donc les taux suivants :

- ⇒ 24.22 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- ⇒ 61.88 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour rappel
- ⇒ 8.04 % pour la taxe d'habitation.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR, 2025

ID : 073-217300847-20250409-2513-DE

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Approbation du compte
financier unique (CFU)
du budget général 2024

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-14

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Chignin ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme Annick HYVERT a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Annick HYVERT et qu'il ne prend pas part au vote ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **APPROUVE** le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses	667 087.71 €
Recettes	1 059 702.66 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	392 614.95 €

Investissement

Dépenses	520 388.95 €
Recettes	1 155 577.11 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	635 188.16 €

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Approbation du compte
financier unique (CFU)
du budget eau 2024

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-15

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Chignin ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme Annick HYVERT a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Annick HYVERT et qu'il ne prend pas part au vote ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **APPROUVE** le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Exploitation

Dépenses	121 090.97 €
Recettes	103 948.53 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	- 17 142.44 €

Investissement

Dépenses	10 933.53 €
Recettes	97 166.10 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	86 232.57 €

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025**

ID : 073-217300847-20250409-2516-DE

DELIBERATION DU

9 avril 2025

N° 25-16

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
BUDGET GÉNÉRAL 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel RAVIER, Maire
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice **2024**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2024**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-767 991.02 €		635 188.16 €	0,00 €		-132 802.86 €
FONCT	1 301 233.96 €		392 614.95 €	0,00 €		1 693 848.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	1 693 848.91 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		132 802.86 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 561 046.05 €
Total affecté au c/ 1068 :		132 802.86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à Chignin
Le 9 avril 2025

Délibéré par Le conseil municipal
Le 9 avril 2025



Nombre de membres en exercice :	14
Présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Abs :	0
Pour :	11
Contre :	0
Date de la convocation :	31 mars 2025

Le Secrétaire de séance
Janick G. L.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **10 avril 2025**
et de la publication le **10 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR, 2025

ID : 073-217300847-20250409-2517-DE

DELIBERATION n° 25-17 DU

09-avr-25

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
CHIGNIN EAU

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel RAVIER
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice

2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	32 790.72 €		86 232.57 €	0.00 €	0.00 €	119 023.29 €
FONCT	126 414.02 €	0.00 €	-17 142.44 €	0.00 €		109 271.58 €

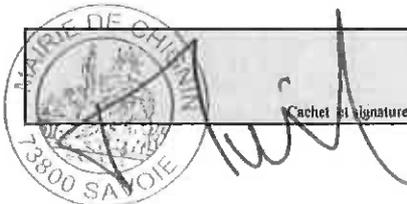
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	109 271.58 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		109 271.58 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à Chignin
Le 09-avr-25

Délibéré par Le conseil municipal
Le 09-avr-25



Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 11
Suffrages exprimés : 11
Abs : 0
Pour : 11
Contre : 0

31-mars-25

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10-avr-25
et de la publication le 10-avr-25

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel Olivier

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de budget primitif : il indique que le montant de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est à néant,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Les recettes et dépenses suivantes :

Section Fonctionnement

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 2 603 197.05 €

Section Investissement

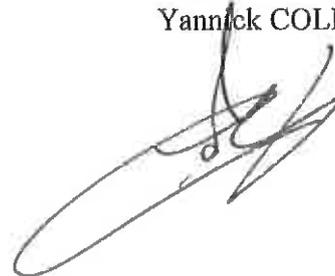
Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 2 137 919.91 €

Il n'y a pas d'annuité d'emprunt.

Fait et Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Vote du budget général
2025

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 073-217300847-20250409-2518-BF



République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Vote du budget eau
2025

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-19

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de budget primitif : il indique que le montant de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est à néant,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Les recettes et dépenses suivantes :

Section Exploitation

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 210 371.58 €

Section Investissement

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 259 709.87 €

Il n'y a pas d'annuité d'emprunt.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le **10 AVR. 2025**
ID : 073-217300847-20250409-2519-BF

République Française

Département de la Savoie

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Fixation des durées d'amortissement des biens au titre de la comptabilité M49 du budget eau

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-20

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération n°12 du 28 mars 1996 concernant la fixation des durées d'amortissement des biens au titre de la comptabilité M49 du budget eau afin d'y intégrer les frais d'études.

Il propose de retenir les durées suivantes correspondant aux définitions arrêtées :

Libellé	Proposition instruction M49	Durée fixée par le conseil municipal
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	30 à 40 ans	30 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) + Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudière), installations de ventilations	10 à 15 ans	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	4 à 8 ans	5 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans	50 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans
Mobilier de bureau	10 à 15 ans	10 ans
Appareils de laboratoire, de bureau (sauf informatique), outillage	5 à 10 ans	8 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	4 à 8 ans	5 ans
Compteurs d'eau	10 à 15 ans	10 ans
Frais d'études	2 à 5 ans	5 ans

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **FIXE** telles que proposées ci-dessus les durées d'amortissement des biens communaux, dans le cadre de la comptabilité M49 du budget eau,

♦ **CHARGE** le Receveur municipal de présenter le tableau des amortissements à prendre en compte en fonction de la durée ainsi arrêtée

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN

République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Demande de subvention
auprès du Conseil
départemental de la
Savoie pour l'extension
de la structure de jeux
et l'aménagement de ses
abords au Clos Dénarié

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-21

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025**

ID : 073-217300847-20250409-2521-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance de conseil du 12 mars 2025, il a été envisagé l'extension de la structure de jeux, le changement de quelques éléments de celle-ci ainsi que l'aménagement de ses abords.

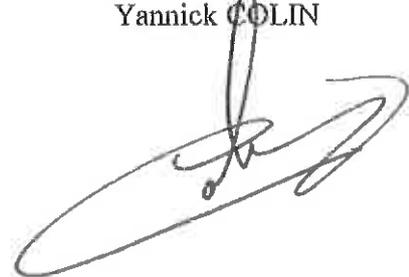
Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de solliciter le Conseil départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention d'un montant le plus élevé possible,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DEMANDE** l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées,

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Choix de la société pour
la rénovation et
l'agrandissement de la
structure de jeux et
l'aménagement de ses
abords au Clos Dénarié

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-22

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 073-217300847-20250409-2522-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été envisagé l'extension de la structure de jeux situé au Clos Dénarié, le changement de quelques éléments pour des raisons de mise en conformité ainsi que l'aménagement de ses abords. Ne disposant que d'un seul devis, celui de LUDOPARC, à cette date, le projet a été mis en suspens.

Depuis, quelques autres entreprises ont été sollicitées, notamment en ce qui concerne l'éclairage public prévu aux abords de la structure.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **DÉCIDE** de signer le devis proposé par la société LUDOPARC pour un montant TTC de 52 015.55 € pour ce qui concerne la structure de jeux.

♦ **DÉCIDE** de signer le devis proposé par la société CITEOS pour un montant TTC de 12 600 € pour ce qui concerne l'installation de l'éclairage public autour de la structure.

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer tout acte relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



Date de convocation :
31 mars 2025

Date d'affichage :
10 avril 2025

Objet :
Validation de la 1^{ère}
tranche de la réfection
des façades de l'église :
côté nord

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 avril

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Florent QUENARD, Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Rose LOUREIRO ayant donné pouvoir à Annick HYVERT

Secrétaire de séance : Yannick COLIN

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

C'est l'entreprise JACQUET qui a été sollicitée pour la réalisation de ces travaux et donc qui a proposé un devis pour la 1^{ère} tranche qui concerne la façade nord. C'est cette entreprise qui a déjà réalisé avec succès toute la maçonnerie et pierre de taille de la rénovation extérieure de la chapelle st Anthelme.

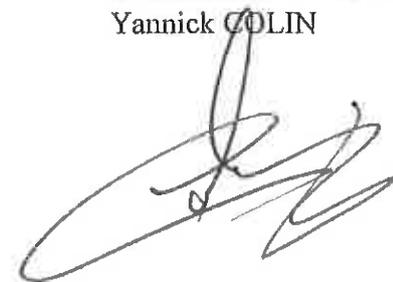
Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ♦ **DÉCIDE** de signer le devis proposé par l'entreprise JACQUET pour un montant HT de 98 947.52 € pour la 1^{ère} tranche de la réfection des façades.
- ♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer tout acte relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Yannick COLIN



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025**

ID : 073-217300847-20250409-2523-DE